



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

A L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCÈS AU GRADE DE DÉLÉGUÉ PRINCIPAL AU PERMIS DE CONDUIRE ET A LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

au titre de l'année 2024

Date d'ouverture des inscriptions : **lundi 15 mai 2023**

Date limite de retrait du formulaire d'inscription par voie électronique ou postale : **jeudi 15 juin 2023**

Date limite de validation des inscriptions sur le serveur électronique ou d'envoi des dossiers d'inscription par voie postale (le cachet de la poste faisant foi) : **jeudi 15 juin 2023**

Date prévisionnelle de l'épreuve écrite d'admissibilité : **mardi 12 septembre 2023**

Date limite d'envoi du dossier RAEP (uniquement pour les candidats admissibles) par courriel ou voie postale (le cachet de la poste faisant foi) : **mardi 10 octobre 2023**

Les dates de l'épreuve orale seront communiquées ultérieurement.

Une fois rempli, le présent formulaire doit être **transmis, par voie postale uniquement, au plus tard le jeudi 15 juin 2023** (le cachet de la poste faisant foi) :

- pour les agents résidant en outre-mer : à la préfecture ou au haut-commissariat choisi ;
- pour les agents résidant en métropole :
Ministère de l'intérieur
SG/DRH/SDRF/BRPP-Section concours
Examen professionnel de Délégué P^{al} au PCSR
27 cours des Petites écuries
77185 LOGNES

Pour des questions portant sur le dossier d'inscription et sur l'organisation de l'examen vous pouvez contacter le Bureau du recrutement et de la promotion professionnelle-Section concours : dppcsr-exapro@interieur.gouv.fr

Les renseignements demandés ci-après présentent un caractère obligatoire pour le traitement de l'inscription.

Les articles 34 et suivants de la [loi n° 78-17 du 6 janvier 1978](#) modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés reconnaissent à toute personne qui figure dans un fichier le droit d'obtenir communication et rectification des informations qui la concernent.

C - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Mentionnez le diplôme le plus élevé : _____

ACQUIS

EN COURS D'OBTENTION

Situation Familiale :

CELIBATAIRE

MARIE

SEPARÉ JUDICIAIREMENT

CONCUBINAGE

PACSE

UNION LIBRE

DIVORCE

SEPARÉ

VEUF

D – PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

OUI

NON

Si oui, souhaitez-vous des aménagements particuliers ?

Tiers temps supplémentaire

Sujets en braille abrégé

Sujets grossis

Sujets en braille intégral

Utilisation d'un ordinateur

Assistance d'un secrétaire

Assistance d'un traducteur en langue des signes

Aide pour accéder aux escaliers

Autre :

Aucun aménagement d'épreuve

Joindre obligatoirement à cette demande un **certificat médical daté de moins de 6 mois** avant le début des épreuves, **établi par un médecin agréé** compétent en matière de handicap (*) et précisant les aménagements qui doivent être accordés. Ce certificat devra être transmis au service organisateur **au plus trois semaines avant le début de l'épreuve**.

(*) Une liste de médecins généralistes agréés compétents en matière de handicap est établie dans chaque département par le préfet.

E – COMMENT AVEZ -VOUS EU CONNAISSANCE DE CET EXAMEN PROFESSIONNEL?

Site intranet du Ministère de l'intérieur

Site Préfecture / SGAMI

Bouche à oreille professionnel

Information de ma hiérarchie / service RH (préciser)

Autres

